

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

*Étaient présents* : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

### 2023-21: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 (CFU) – BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n° 2021-56 du 20 octobre 2021 portant sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 avec l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),

M. le Maire présente le Compte Financier Unique – exercice 2022 de la commune de Mur sur Allier et propose à l'assemblée d'adopter celui-ci tel que joint à la présente délibération,

M. le Maire sort de la salle du conseil et sous la présidence de M. Yves FERRIER, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés par 19 voix pour et 4 abstentions (Mme Adeline ROUX, MM. Pascal BOITEL, René LEMERLE, François RUDEL) :

- approuve le Compte Financier Unique 2022 du budget principal,
- arrête le résultat définitif tel que joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,  
Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

Le Maire  
Jean DELAUGERRE

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 1 969 808,47	2 783 167,00	4 752 975,47
	Recettes réalisées (1)	B 708 651,96	2 810 235,27	3 518 887,23
	Restes à réaliser	C 237 396,00	0,00	237 396,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 1 900 130,00	3 110 820,76	5 010 950,76
	Dépenses réalisées (1)	E 1 081 780,99	2 413 581,28	3 495 362,27
	Restes à réaliser	F 444 700,00	0,00	444 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E -373 129,03	396 653,99	23 524,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H -69 678,47	327 653,76	257 975,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H -442 807,50	724 307,75	281 500,25
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F -207 304,00	0,00	-207 304,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I -650 111,50	724 307,75	74 196,25

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre